

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT
NOTIONS DE E-BUSINESS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 7145 06 U32 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation

NOTIONS DE E-BUSINESS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les concepts fondamentaux de l'e-business ;
- ◆ d'analyser les modèles de l'e-business ;
- ◆ d'élaborer le business plan d'un projet e-business ;
- ◆ d'acquérir des connaissances générales en droit de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement dans ses aspects relatifs au domaine des NTIC ;
- ◆ de porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces droits intellectuels.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En mathématiques,

- ◆ Utiliser les notions de bases énumérées ci-dessous dans des applications concrètes :
 - problèmes de proportionnalité, fonctions polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
 - systèmes d'équations du premier degré à deux inconnues ;
 - fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables ;
 - notion de fonction (de \mathbb{R} dans \mathbb{R}) et de graphe de fonction : domaine de définition, image, variation, croissance, parité, notamment $1/X^a$, $\sin X$ et $\cos X$, ...

En français

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur base d'une fiche présentant la description d'un projet e-business et précisant les consignes de travail, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'élaborer le business plan en justifiant ses choix :
 - ◆ description du contexte,
 - ◆ analyse des motivations,
 - ◆ proposition de solutions logistiques,
 - ◆ évaluation des investissements informatiques,
 - ◆ établissement des bases du cahier des charges,
 - ◆ description de la méthodologie d'implantation.

face à une situation simple issue de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine des TIC, dans le respect des consignes données et en utilisant la documentation mise à sa disposition par le chargé de cours,

- ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ◆ de déterminer les responsabilités juridiques y afférentes et leurs conséquences pour les différents intervenants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence dans le choix des techniques appliquées,
- ◆ le niveau de qualité de l'argumentation,
- ◆ le degré de précision et la clarté dans l'emploi des termes techniques.

4. PROGRAMME

4.1 Introduction au e-business

Face à des situations issues de la vie professionnelle, en disposant de la documentation ad hoc,
l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender les concepts de base, les fondements et l'environnement de l'e-business ;
- ◆ d'analyser les potentialités des solutions e-business en terme de création de valeur pour l'entreprise et ses partenaires (clients, fournisseurs, personnel) ;
- ◆ d'analyser les principaux modèles de l'e-business en termes de cibles à atteindre et de conséquences sur les technologies à utiliser et les procédures informatiques, logistiques, et organisationnelles :
 - ◆ le B2C (business to consumer ou e-commerce) : nature des produits, types de transactions, politique marketing, sites web en ligne, etc. ;
 - ◆ le B2B (business to business) : échange d'informations électroniques entre entreprises, intégration des flux informationnels et des flux logistiques, modèle transactionnel et solutions techniques (XLM, etc.), modèle de partage des ressources, etc. ;
 - ◆ les plateformes d'intermédiation : architecture technique, transactions électroniques, etc. ;
- ◆ d'exploiter des concepts novateurs dans le domaine de l'e-business.

4.2 Laboratoire : travaux pratiques de e-business

Face à des situations issues de la vie professionnelle, en disposant de la documentation ad hoc,
l'étudiant sera capable d'élaborer le business plan d'un projet e-business :

- ◆ description du contexte,
- ◆ analyse des motivations,
- ◆ proposition de solutions logistiques,
- ◆ planification prévisionnelle de la future organisation de l'entreprise,
- ◆ évaluation des investissements informatiques,
- ◆ établissement des bases du cahier des charges,
- ◆ description de la méthodologie d'implantation.

4.3 Notions de droit appliqué aux TIC

Face à des situations issues de la vie professionnelle courante mettant en jeu des problématiques juridiques liées aux TIC, des textes législatifs y afférents étant mis à sa disposition,
l'étudiant sera capable :

- ◆ d'explicitier et d'appliquer les principes fondamentaux régissant les droits de la propriété intellectuelle tels que :
 - ◆ le droit d'auteur en général, et en particulier :
 - ◆ les œuvres audio-visuelles,
 - ◆ le multimédia et internet,
 - ◆ les logiciels informatiques,
 - ◆ les bases de données,
 - ◆ la protection des données à caractère personnel ;
 - ◆ les droits de la société de l'information (contrat électronique, signature électronique, etc.) ;
 - ◆ les contrats de cession et de licence ;
 - ◆ les contrats d'externalisation des systèmes d'information (cloud computing) ;

- ◆ de mettre en œuvre des méthodes d'analyse de textes juridiques pour se constituer une documentation de base directement utilisable dans la vie professionnelle, afin :
 - ◆ d'identifier les liens logiques d'un texte juridique ;
 - ◆ d'analyser des documents réels afférents aux domaines concernés pour développer son esprit critique.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Introduction au e-business	CT	B	32
Laboratoire : travaux pratiques de e-business	CT	S	16
Notions de droit appliqué aux TIC	CT	B	16
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80